

COMMENT INTÉGRER LA FORMATION HMONP DE L'ENSACF À PARTIR DE LA RENTRÉE 2023 ?

→ En nous faisant parvenir un dossier de candidature avant le 28 septembre 2023.

COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION HMONP À L'ENSACF ?

→ La formation se déroule sur 12 mois, du mois de novembre de l'année N au mois de novembre de l'année N+1.

Pour l'année universitaire 2023-2024 :

- Un séminaire de rentrée à l'ENSACF les jeudi 16 et vendredi 17 novembre 2023
- Des cours à distance 20 vendredis entre le 24 novembre 2023 et le 31 mai 2024
- Une mise en situation professionnelle au minimum d'une durée de 6 mois à temps plein dans une structure d'accueil entre le 1^{er} septembre 2023 et le 15 juillet 2024
- Des soutenances à l'ENSACF en novembre 2024

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA FORMATION HMONP 2023-2024

La formation est accessible aux Architectes diplômés d'État sur dossier, après examen par une commission composée des directeurs d'études de la formation HMONP et d'architectes désignés par le Conseil régional de l'Ordre des architectes. Cette commission se réunit au début du mois d'octobre. Elle examine également les candidatures des ADE souhaitant intégrer la formation par la voie de la dispense de Mise en situation professionnelle. Cette commission attribue également un directeur d'études à chaque ADE. À l'issue de la commission, les décisions sont immédiatement notifiées par courriel aux ADE candidats. Les candidats admis doivent alors faire parvenir leur règlement par chèque ou par virement à l'ENSACF (contact : claudette.longet@clermont-fd.archi.fr).

Composition du dossier :

L'ensemble des pièces énumérées ci-dessous doivent être rassemblées en un seul document PDF dans l'ordre présenté ci-dessous est transmis uniquement en format numérique inférieur à 20 Mo, avec la nomenclature : NOM_prenom_portfolio, et doit être composé :

- d'une lettre de motivation ;
- d'un CV ;
- d'un book ;
- du contrat de travail relatif à la période de mise en situation professionnelle ;
- des contrats de travail pour les ADE candidats à la formation par la voie de la dispense de MSP justifiant d'au moins 3 années d'exercice dans le domaine de la maîtrise d'œuvre ;
- du formulaire d'inscription.

Échéance :

Le dossier doit parvenir à l'ENSACF avant le 28 septembre 2023 par courriel à : helene.guicquero@clermont-fd.archi.fr

**TOUT DOSSIER INCOMPLET ET NON CONFORME AU FORMAT DEMANDÉ
OU REMIS APRÈS CETTE DATE SERA REFUSÉ.**

CALENDRIER

Séminaire de rentrée à l'ENSACF

→ Jeudi 16 et vendredi 17 novembre 2023

Séminaires à distance :

→ du Vendredi 24 novembre 2023
au Vendredi 31 Mai 2024

Soutenances

→ Semaine du 18 au 23 novembre 2024

VOS INTERLOCUTEURS

Responsable pédagogique : Frédéric Martinet

→ frederic.martinet@clermont-fd.archi.fr

Responsable administrative : Hélène Guicquéro

→ helene.guicquero@clermont-fd.archi.fr

Assistante : Claudette Longet

→ claudette.longet@clermont-fd.archi.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ensa | Membre du site
UNIVERSITÉ
CLERMONT
@uvergne

85 rue du Docteur Bousquet / 63100 Clermont-Ferrand
tél. +33 (0) 4 73 34 71 50 / www.clermont-fd.archi.fr